

Le Président

Poitiers, le 10 mars 2017

Je vous prie de bien vouloir assister à l'**Assemblée Générale Ordinaire** de la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE MUTUEL de la TOURAINE et du POITOU, qui se tiendra le :

Vendredi 31 mars 2017 à 9 h 00

dans la salle de Conférences du siège social de la Caisse Régionale, 18 rue Salvador Allende à Poitiers 86000 (accueil élargement à partir de 08h30).

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Lecture des Rapport de gestion du Conseil d'Administration, Rapport du Président du Conseil d'Administration, Rapports des Commissaires aux Comptes
2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016, quitus aux administrateurs
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016
4. Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du CGI
5. Approbation des conventions réglementées
6. Constatation de la variation du capital social, approbation des remboursements de parts sociales
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et fixation de l'intérêt aux parts sociales, de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés
8. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration
9. Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les CCI de la Caisse Régionale
10. Consultation sur les éléments fixes et variables de la rémunération due ou attribuée au Directeur Général au titre de l'exercice 2016 en application de l'article 24-3 du Code AFEP-MEDEF
11. Consultation sur les éléments de l'indemnisation du Président au titre de l'exercice 2016 en application de l'article 24-3 du Code AFEP-MEDEF

.../...

12. Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2017 en application de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée
13. Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnités versées en 2016 au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle de la Caisse régionale en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier
14. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration : sièges à pourvoir : 8

Administrateurs sortants :

M. Pascal FONFREDE, M. Christian MARIE et M. Hervé PIRIS

Administrateurs sortants rééligibles:

Mme Véronique BEJAUD, M. Anthony CHAUVELIN, Mme Catherine de COLBERT, M. Gérard DESNOE, Mme Dominique LAURIN

Nouveaux candidats :

Mme Annick CLEMENT, Présidente de la Caisse locale d'Availles Limouzine

Mme Emilie FONGAUFFIER, Présidente de la Caisse locale de Tours Nord Saint Cyr

Mme Véronique LE-CAM BROUARD, Administratrice de la Caisse locale de Pleumartin

Cette Assemblée Générale Ordinaire sera suivie d'une **Assemblée Générale Extraordinaire**, le vendredi 31 mars 2017, dans la salle de conférence du siège social de la Caisse Régionale, 18 rue Salvador Allende à Poitiers (86008), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital par voie d'annulation de CCI
2. Pouvoir pour procéder aux formalités

Vous trouverez l'ensemble des informations préparatoires aux Assemblées Générales dont le texte des résolutions et les comptes de l'exercice 2016 sur la page des informations réglementées du site internet de la Caisse Régionale 15 jours avant l'Assemblée Générale.

Tout sociétaire peut jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents ou en prendre connaissance au siège social, 18 rue Salvador Allende, 86008 POITIERS Cedex, pendant un délai de quinze jours précédant la date de l'Assemblée.

Vous trouverez ci-joint :

- pouvoir à retourner en cas d'empêchement absolu de votre part (daté et signé).

Je vous prie de croire, , en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président du Conseil d'Administration,



Odet TRIQUET